COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2020-118

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 18 septembre 2020

Nombre de délégués :
☐ en exercice : 29
☐ présents : 25
☐ votants : 29

OBJET:

Projet photovoltaïque sur le site de la Sénégie

Bail emphytéotique

PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés: M. François BOISSERIE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD et M. Jean-Claude DUPUY.

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrice DELAGE Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE: Christiane BARRY

Rapporteur: P. SUDRAT

Considérant, d'une part, l'acte sous seing privé du 20 avril 2016, par lequel la Communauté de Communes a consenti une promesse de bail emphytéotique à la société QUADRAN pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la propriété intercommunale de « La Sénégie » à Saint-Yrieix et, d'autre part, l'avenant à la dite promesse signé le 16 avril 2019 relatif à la modification d'emprise du projet;

Considérant que le permis de construire déposé par le pétitionnaire est désormais accordé, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la réitération du bail emphytéotique en la forme authentique (joint en annexe) avec la société CS LOT 1, filiale de la société QUADRAN sise ZAC de Mazeran, 74 rue Lieutenant de Montcabrier à Béziers (34);

Considérant qu'il est rappelé que le bail sera établi pour une durée de 22 ans moyennant une redevance annuelle fixée à 3 000 euros HT par mégawatt, étant précisé que le projet prévoit une puissance installée de 4,6 mégawatt;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- autorise Monsieur le Président à signer l'acte authentique rédigé par Maître PINTO-DEBORD, notaire à Saint-Yrieix, et tout document relatif au présent dossier.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20200925-DC2020330281-DE

Date de télétransmission : 06/10/2020 Date de réception préfecture : 06/10/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication